



Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2011

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 08/04/2011

Le 15 avril 2011, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Jean-Claude Hennequin, Carole Turpin, Benoît Foulon, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Agnès Barbanchon, Nicole Joye, David Cypel, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Valérie Baudry, Michel Zabel, Daniel Arnoux, Gilles Gaillard, Pascale Adam, Béatrice Robert, Sabine Gauthier, Marie-Claude Harrang, Yves Clément, Angelo Cerqueira.

Absents représentés : M. François Nicourt par M. Jean-Claude Hennequin
M. Jean-Christophe Thauvin par M. Thierry Cousin
Mme Sabine Delaroché par Mme Dominique Laurent
M. Christophe Thauvin par Mme Agnès Barbanchon
Mme Françoise Gourdin par Mme Marie-Claude Harrang

Absente : Mme Catherine Voisin de 21h30 à 21h40

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2011

Le procès-verbal du 18 février 2011 est approuvé à l'unanimité avec un rectificatif.

Convention avec l'Agglo pour la réalisation d'un abri à vélo

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- s'engage à inscrire la somme de 5 000 € au budget primitif 2012, section d'investissement,
- sollicite auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire une subvention, chacune pour ce qui la concerne, au taux le plus élevé possible, pour l'aide au financement du projet conçu par le Conseil Municipal des Jeunes d'installer un abri à vélos à la Belle Arche.

Echange scolaire avec Bad Oldesloe – Reinfeld

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 500 € au collège de l'Orbellière dans le cadre de l'échange scolaire des élèves germanistes.

Informations réglementaires

Liste des marchés signés en 2010

Emprunt

En matière financière, la décision suivante a été prise : consolidation d'un prêt de 250 000 € auprès de DEXIA CLF au taux fixe de 3,87 % sur 15 ans.

Compte de gestion 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le compte de gestion 2010 du budget général.

Compte administratif 2010 du budget général

M. Cousin quitte la séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Claude Hennequin pour présider la séance.

Le Conseil Municipal par 22 voix pour et 6 abstentions, approuve le compte administratif 2010 du budget général.

M. Cousin rentre en séance.

Affectation du résultat 2010 du budget général

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention, affecte le résultat de 600 966.29 € de la section de fonctionnement comme suit :

- 414 387.58 € à la section d'investissement
- 186 578.71 € en report à nouveau

Compte de gestion 2010 du budget de l'eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le compte de gestion 2010 du budget de l'eau.

Compte administratif 2010 du budget de l'eau

M. Cousin quitte la séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Claude Hennequin pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 1 abstention, approuve le compte administratif 2010 du budget de l'eau.

Affectation du résultat du budget de l'eau

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention, affecte :

- l'excédent de fonctionnement de 719,98 € de la façon suivante : 719,98 € en report à nouveau
- et l'excédent d'investissement de 71 404,89 € de la façon suivante : 71 404,89 € repris en section d'investissement.

Budget général – DBM n° 1 : restes à réaliser 2010

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les chapitres comptables suivants :

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
21318	Autres bâtiments publics	12 000.00	024	Produit des cessions	270 000.00
2158	Autres installations, matériel et outillages	5 000.00	1323	Département	95 000.00
2184	Mobilier	15 715.00	1328	Autres subventions	2 700.00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500.00	1341.	D.G.E.	131 000.00
21	Immobilisations corporelles	34 215.00	13.	Subventions d'investissement	228 700.00
2312	Terrains	1 000.00	1641.	Emprunts en euro	442 285.71
2313	Constructions	879 770.71	16	Emprunts et dettes assimilées	442 285.71
2315	Installations matériel et outillage	26 000.00			
23	Immobilisation en cours	906 770.71			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		940 985.71	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		940 985.71

Mme Catherine Voisin quitte la séance à 21h30

Budget general – DBM n° 2 : modification de crédits

Le Conseil Municipal adopte par 28 voix pour les chapitres comptables suivants :

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
023	Virement à la section d'investissement	186 578.71	002.	Résultat de fonctionnement reporté	186 578.71
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		186 578.71	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		186 578.71

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
001	Déficit d'investissement reporté	414 387 .58	021	Virement de la section de fonctionnement	186 578.71
			1068.	Excédent de fonctionnement capitalisé	414 387.58
			1641.	Recours à l'emprunt	-186 578.71
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		414 387.58	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		414 387.58

Budget annexe de l'eau – DBM n° 1 : modification de crédits

Le Conseil Municipal adopte par 28 voix pour les chapitres comptables suivants :

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
			002	Résultat de fonctionnement reporté	719.98
			70118	Autres ventes	-719.98
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0.00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		0.00

232	Immobilisations incorporelles	71 404.89	001	Excédent d'investissement reporté	71 404.89
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		71 404.89	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		71 404.89

Mme Catherine Voisin rentre en séance à 21h40.

Vote des tarifs de la journée du 22 septembre 2011

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs de la journée développement durable du 22 septembre 2011 :

- emplacement : 30 € (comprend l'emplacement + 2 repas)
- 15 € par repas supplémentaire.

Vote d'un tarif pour dépassement d'horaire à l'ASLH

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, comme pour les garderies périscolaires, une pénalité de retard :

- 2 € par quart d'heure de retard.

Fourniture de services de téléphonie – Convention de groupement de commandes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- décide par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la commune de Saint Pryvé Saint Mesmin qui siégeront à la commission d'appel d'offres créée pour ce groupement de commandes,
- désigne un représentant titulaire, M. Jean-Claude Hennequin et un représentant suppléant, M. François Nicourt pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire et notamment la convention constitutive du groupement de commandes.

Exonération de la taxe sur les spectacles sportifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- exonère de la taxe sur les spectacles sportifs pour l'année 2011, l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune.

Convention de partenariat avec l'Union Musicale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Union Musicale pour une durée de un an renouvelable deux fois.

Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs Pompiers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote une subvention de 711 €, représentant 50 % du coût du drapeau, à l'Amicale des Sapeurs Pompiers,
- autorise le Maire à la verser.

Prochain conseil municipal : vendredi 20 mai 2011 à 20h30

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 15 avril 2011
Le Maire,

Thierry COUSIN